



Procès-verbal du Bureau syndical du Mercredi 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à 17 h 30, les Membres du Bureau, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux du SDE65 20 avenue Fould à Tarbes.

Etaient présent(e)s : M. VIGNES (Président), Mmes SOLLES et VINCENT ;
MM. ALONSO, ARMARY, BARRAL, BERARDO, CARRERE, DABEZIES,
GUILLEN, LAFFAILLE, LATAPI, LUQUET, MAISONNEUVE, PIRON, PELIEU
et POUBLAN

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes ANCIEN, POURTEAU et PREVOST ; MM. CAZABAT,
ESPERON et MUR

Avai(en)t donné pouvoir : M. MUR à M. BARRAL

Secrétaire de séance : Mme Gisèle VINCENT

M. le Président souhaite la bienvenue à ses collègues puis constate le quorum par la présence de 17 membres. Avant de déclarer la séance ouverte, il demande au Bureau de désigner le ou la secrétaire de séance.

Mme Gisèle Vincent, Vice-Présidente, ayant été désignée à l'unanimité, M. le Président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

Approbation du PV de la réunion du 3 juillet 2024

Délibérations

1. **Candidature du SDE65 à LUM'ACTEE+**
2. **Désignation d'un auditeur pour le contrôle des points lumineux pour l'obtention des CEE (fiche RES-EC-104)**
3. **Création d'une entente avec la CATLP pour l'exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques sur des parcelle de la CATLP**
4. **Entente des Syndicats d'Energie d'Occitanie : répartition des frais**
5. **Programmation complémentaire EP** (Etudes : Aurenzan, Burg, Castelnau-Magnoac, Esterre, Ferrère, Guchan, Juillan, Louey et Sers. Travaux : Oléac-Dessus, Saria-Magnoac, ...) **et ER** (Extension Loudenvielle)
6. **Chaudière de Luz-Saint-Sauveur** : point sur le dossier et solution technique

Points d'information

1. **Etude Kairos** : avancement et décisions à prendre au Comité Syndical
2. **Ombrière PV de Salles-Adour** : résultat de la mise au point du marché
3. **Comité Syndical du 27 septembre** : ordre du jour et projets de décision
4. **Saisine du comité social territorial du Centre de Gestion** :
 - Evolution de l'organigramme du SDE65 (CST du 8 octobre)
 - Mise à jour des règles du télétravail (CST du 8 octobre)
 - Evolution du régime indemnitaire (CST du 8 octobre)
 - Mise à jour du règlement intérieur (CST du 3 décembre)
5. **Sortie d'inventaire de deux véhicules** (Zoé électrique de 2013 et camion nacelle de 2006)
6. **Calendrier SDE et questions diverses**

M. le Président soumet le procès-verbal de la réunion du 3 juillet dernier à l'approbation du Bureau, qui l'approuve sans réserve.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, M. le Président rappelle la présentation faite par le bureau d'études Kairos sur le budget annexe Chaleur lors de la réunion du 3 juillet et invite Mme Florence Armary, Chef de service Transition énergétique, à faire un nouveau point sur ce dossier.

Mme Armary informe le Bureau des nouveaux éléments fournis par le bureau d'études Kairos qui accompagne le SDE65 sur ce projet, et plus particulièrement son accompagnement sur les polices d'abonnement et le volet économique des réseaux de chaleur, en cours de consolidation.

Ces éléments seront d'ailleurs restitués en commission Transition énergétique le 17 septembre prochain.

Mme Armary aborde ensuite la création de la régie Réseaux de chaleur, précisant qu'il s'agira d'une régie à simple autonomie financière. Le Président du SDE65 reste le responsable légal. Les budgets et les décisions modificatives seront votés par le Comité Syndical.

Concernant la représentation externe des membres au Conseil d'exploitation, elle indique que ce conseil pourrait compter 6 membres extérieurs (1 par commune ayant un réseau de chaleur) et 7 membres du SDE65, en sachant que le minimum de membres composant un conseil d'exploitation est de 3.

Un large débat s'instaure alors, dans l'hypothèse ou de nouveaux réseaux de chaleur se développeraient.

M. Emmanuel Alonso, membre du Bureau, s'interroge d'une part sur la représentation éventuelle du Département à ce conseil, qui est concerné par les collèges et les Ehpad, d'autre part sur l'augmentation du nombre de membres au prorata du nombre de réseaux de chaleur.

M. Michel Pélieu, Président du Département et 1^{er} Vice-Président du SDE65, indique qu'en fonction de l'objet de la régie, il n'est pas forcément nécessaire de se doter d'un outil surdimensionné, et propose un collège des communes avec 3 représentants.

M. Patrick Vignes, Président du SDE65, interroge les membres du Bureau sur la pertinence d'un collège de 7 membres, à savoir 3 membres représentant les communes, 4 membres représentant le SDE.

En conclusion, cette proposition n'appelant pas d'avis défavorable, M. le Président demande à ce que la modification de la composition du Conseil d'exploitation soit reprise dans les statuts de la régie.

Le Bureau prend acte de cette communication.

A- Délibérations

Point 1 - Candidature du SDE65 à LUM'ACTE

M. le Président donne la parole à M. Bruno Rouch, Directeur Général du SDE65, à propos de ce dossier.

M. Rouch rappelle que le SDE65 avait été retenu les 2 années précédentes pour la réalisation de schémas directeurs d'aménagement lumière, financés à 50 %.

Ce nouvel appel à projet permettrait de poursuivre la rénovation de l'éclairage public, via le programme Tête en Led, et également de financer l'acquisition de matériel technique ou de logiciels.

M. le Président soumet la proposition de candidature du SDE65 au programme LUM'ACTE au Bureau.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le programme prévisionnel bénéficiant du programme Lum'Acte à hauteur de 596 250 euros, dont 298 125 financés par le programme,

- d'autoriser M. le Président à candidater sur ce programme et signer tout document en rapport avec ce projet.

DL 71 09 24	Appel à projet Lum'Acte – Candidature du SDE65																																																		
	M. le Président rappelle aux Membres du Bureau l'appel à projet du programme Lum'Acte. Cet appel à projet, lancé par la FNCCR et financé par le dispositif ACTEE (valorisation des CEE), s'adresse aux collectivités souhaitant mettre en place des actions de rénovation énergétique des parcs d'éclairage public, ainsi que des prestations d'exploitation et de maintenance. Le SDE65 a été retenu en 2022 et 2023 pour la réalisation d'audits énergétiques et patrimoniaux, et des schémas directeurs d'aménagement lumière, qui ont été financés à 50 %. Le dispositif a été relancé en 2024, permettant également de financer certaines de nos prestations de maîtrise d'œuvre et l'acquisition de matériel technique ou logiciels. Après analyse des conditions d'éligibilité de ce programme, et en raison des besoins actuels pour accompagner la rénovation de l'éclairage public, M. le Président propose au Bureau de faire acte de candidature à ce programme, établi comme suit : <table border="1"> <tr> <th colspan="2">Lot 1 – Ressources humaines pour études énergétiques (lot 3)</th></tr> <tr> <th colspan="2">Programme Tête en Led 1 portant sur 208 communes et 9 378 points lumineux</th></tr> <tr> <td>Coût global</td><td>40 000 €</td></tr> <tr> <td>Aide sollicitée ACTEE - 50% -</td><td>20 000 €</td></tr> <tr> <th colspan="2">Lot 1 – Ressources humaines pour maîtrise d'œuvre (lot4)</th></tr> <tr> <th colspan="2">Réalisation programme Tête en Led 1</th></tr> <tr> <th colspan="2">Montant des travaux : 4,825 M€ HT - Maîtrise d'œuvre : 5 %</th></tr> <tr> <td>Coût global</td><td>241 250 €</td></tr> <tr> <td>Aide sollicitée ACTEE - 50% -</td><td>120 625 €</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <th colspan="2">Lot 2 – Outils de suivi et de mesures des consommations</th></tr> <tr> <th colspan="2">1^{ère} acquisition de GMAO</th></tr> <tr> <th colspan="2">Evolution de notre SIG vers un outil de GMAO</th></tr> <tr> <td>Coût global</td><td>10 000 €</td></tr> <tr> <td>Aide sollicitée ACTEE - 50% -</td><td>5 000 €</td></tr> <tr> <th colspan="2">Equipement d'outils de mesures :</th></tr> <tr> <th colspan="2">Acquisition d'un lux mètre et d'un drone</th></tr> <tr> <td>Coût global</td><td>5 000 €</td></tr> <tr> <td>Aide sollicitée ACTEE - 50% -</td><td>2 500 €</td></tr> <tr> <th colspan="2">Outils de télégestion et de pilotage :</th></tr> <tr> <th colspan="2">Acquisition de 1 000 horloges programmables connectées</th></tr> <tr> <td>Coût global</td><td>300 000 €</td></tr> <tr> <td>Aide sollicitée ACTEE - 50% -</td><td>150 000 €</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <th colspan="2">Récapitulatif</th></tr> <tr> <td>Montant total des projets</td><td>596 250 €</td></tr> <tr> <td>Montant total des aides ACTEE sollicitées</td><td>298 125 €</td></tr> </table> M. le Président propose aux Membres du Bureau : - d'approuver le programme prévisionnel bénéficiant du programme Lum'Acte à hauteur de 596 250 euros, dont 298 125 financés par le programme, - de l'autoriser à candidater sur ce programme et signer tout document en rapport avec ce projet.	Lot 1 – Ressources humaines pour études énergétiques (lot 3)		Programme Tête en Led 1 portant sur 208 communes et 9 378 points lumineux		Coût global	40 000 €	Aide sollicitée ACTEE - 50% -	20 000 €	Lot 1 – Ressources humaines pour maîtrise d'œuvre (lot4)		Réalisation programme Tête en Led 1		Montant des travaux : 4,825 M€ HT - Maîtrise d'œuvre : 5 %		Coût global	241 250 €	Aide sollicitée ACTEE - 50% -	120 625 €	Lot 2 – Outils de suivi et de mesures des consommations		1 ^{ère} acquisition de GMAO		Evolution de notre SIG vers un outil de GMAO		Coût global	10 000 €	Aide sollicitée ACTEE - 50% -	5 000 €	Equipement d'outils de mesures :		Acquisition d'un lux mètre et d'un drone		Coût global	5 000 €	Aide sollicitée ACTEE - 50% -	2 500 €	Outils de télégestion et de pilotage :		Acquisition de 1 000 horloges programmables connectées		Coût global	300 000 €	Aide sollicitée ACTEE - 50% -	150 000 €	Récapitulatif		Montant total des projets	596 250 €	Montant total des aides ACTEE sollicitées	298 125 €
Lot 1 – Ressources humaines pour études énergétiques (lot 3)																																																			
Programme Tête en Led 1 portant sur 208 communes et 9 378 points lumineux																																																			
Coût global	40 000 €																																																		
Aide sollicitée ACTEE - 50% -	20 000 €																																																		
Lot 1 – Ressources humaines pour maîtrise d'œuvre (lot4)																																																			
Réalisation programme Tête en Led 1																																																			
Montant des travaux : 4,825 M€ HT - Maîtrise d'œuvre : 5 %																																																			
Coût global	241 250 €																																																		
Aide sollicitée ACTEE - 50% -	120 625 €																																																		
Lot 2 – Outils de suivi et de mesures des consommations																																																			
1 ^{ère} acquisition de GMAO																																																			
Evolution de notre SIG vers un outil de GMAO																																																			
Coût global	10 000 €																																																		
Aide sollicitée ACTEE - 50% -	5 000 €																																																		
Equipement d'outils de mesures :																																																			
Acquisition d'un lux mètre et d'un drone																																																			
Coût global	5 000 €																																																		
Aide sollicitée ACTEE - 50% -	2 500 €																																																		
Outils de télégestion et de pilotage :																																																			
Acquisition de 1 000 horloges programmables connectées																																																			
Coût global	300 000 €																																																		
Aide sollicitée ACTEE - 50% -	150 000 €																																																		
Récapitulatif																																																			
Montant total des projets	596 250 €																																																		
Montant total des aides ACTEE sollicitées	298 125 €																																																		

Point 2 - Création d'une entente avec la CATLP pour l'exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques sur des parcelles de la CATLP

M. le Président invite M. le Directeur Général à présenter ce sujet.

M. Rouch rappelle au Bureau la délibération prise en séance en mars dernier relative à la création d'une entente avec la CATLP pour l'exploitation de bornes de recharge de véhicules électriques sur les terrains de la Communauté d'Agglomération, et indique que, suite à divers échanges, une nouvelle rédaction est proposée.

Cette nouvelle convention, qui ne couvre que l'exploitation et la maintenance, sera conclue pour une durée de 10 ans, avec reconduction expresse.

M. le Directeur Général indique que dans ce cadre, le hub de Séméac sera rétrocédé à la CATLP.

M. le Président intervient à propos des bornes installées dans le périmètre de la CATLP et branchées aux compteurs de l'Agglomération.

M. Rouch indique que la CATLP en reste propriétaire, le SDE65 assurera uniquement la maintenance.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur la proposition de nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver la création d'une entente avec la CATLP pour l'exploitation d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public ou privé de la Communauté d'Agglomération TLP,
- d'autre part, d'autoriser M. le Président à signer la convention correspondante,
- enfin, de l'autoriser à rétrocéder à la CATLP les bornes situées sur ses parkings et alimentées électriquement par elle (sur un total de 6 sites).

DL 72 09 24	Création d'une entente SDE65/CATLP pour l'exploitation d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public ou privé de la CATLP
	M. le Président rappelle aux Membres du Bureau le partenariat conclu par convention du 10 juillet 2017 entre le SDE et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP), relatif au déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques. Dans la mesure où la CATLP n'est pas adhérente au SDE65, celle-ci a proposé au Syndicat de créer une entente intercommunale, par le biais d'une convention qui aura pour objet de fixer les conditions par lesquelles le SDE65 exploitera les infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), ouvertes au public et situées sur le domaine public ou privé de la CATLP. Les ententes intercommunales sont régies par les articles L5 221-1 et suivants du CGCT. Cette mission entre dans les compétences du SDE65, qui exerce la compétence obligatoire IRVE pour toutes les communes des Hautes-Pyrénées. Le déploiement des IRVE ouvertes au public s'inscrit dans le cadre du schéma directeur départemental de déploiement établi en 2023, à l'horizon 2028, approuvé par le Préfet. Cette convention d'entente vaut également autorisation d'occupation du domaine public ou privé de la CATLP, à titre gracieux, pour les infrastructures concernées. Elle aborde en particulier les répartitions financières entre le SDE65 et la CATLP pour le fonctionnement (exploitation, maintenance, supervision, fourniture de l'énergie). Elle distingue 2 types d'équipements en cours de déploiement : • Les bornes, 2 emplacements, à charge normale en courant alternatif, appartenant au SDE65, • Les bornes pour le stationnement électrique sur parking (en réponse aux obligations de la loi LOM de 2019), appartenant à la CATLP. Considérant l'intérêt de clarifier les missions du SDE65 en lien avec la CATLP sur la gestion de ces infrastructures, et les répartitions financières, M. le Président propose au Bureau : - d'une part, d'approuver la création d'une entente avec la CATLP pour l'exploitation d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public ou privé de la Communauté d'Agglomération TLP, - d'autre part, de l'autoriser à signer la convention correspondante, - enfin, de l'autoriser à rétrocéder à la CATLP les bornes situées sur ses parkings et alimentées électriquement par elle (sur un total de 6 sites).

Point 3 - Entente des Syndicats d'Energie d'Occitanie : répartition des frais

M. Rouch rappelle l'objet de la délibération à prendre, à savoir la répartition des frais entre les SDE composant l'entente Territoire d'énergie Occitanie, relatifs aux différents événements et manifestations auxquels ils participent, comme le congrès FNCCR, le salon Energaïa, ainsi que les frais de communication.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66) une convention pour l'année 2024.

DL 73 09 24	Participation financière du SDE65 aux frais de l'entente Territoire d'Energie Occitanie (TEO)
	M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que l'entente Territoire d'Energie Occitanie Pyrénées Méditerranée a été créée par les 13 Syndicats d'Energie Départementaux de la région Occitanie en 2016. Conformément à la convention constitutive de l'entente, le Syndicat assurant la présidence (M. Jean Maury depuis le 19 novembre 2023) est désigné pour centraliser, commander et avancer les frais de fonctionnement communs aux syndicats départementaux membres de cette Entente. Lors de l'assemblée générale de l'entente TEO du 29 février 2024 à Collioure, le budget prévisionnel 2024 a été approuvé, pour un montant de 65 000 €, soit 5 000 € par Syndicat. Ce budget permet de financer : - la participation au congrès FNCCR de Besançon, - la participation au salon Energaia à Montpellier, - la participation aux frais de communication et aux actions diverses de l'entente. M. le Président propose au Bureau : - de l'autoriser à signer avec le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66) une convention pour l'année 2024.

Point 4 - Programmation complémentaire EP (Etudes : Aurensan, Burg, Castelnau-Magnoac, Esterre, Ferrère, Guchan, Juillan, Louey et Sers. Travaux : Oléac-Dessus, Sariac-Magnoac, ...) et **ER** (Extension Loudenvielle)

M. le Président donne la parole à M. Dominique Alexandre, Chef de service Eclairage public, sur ce point.

M. Alexandre détaille les demandes d'études de 9 communes, et de travaux pour 2 autres communes au titre du programme Eclairage public 2024. La commune de Loudenvielle a également fait une demande d'inscription sur le programme FACÉ Extension, pour la réalisation d'une extension de réseau aux fins d'alimentation d'un château d'eau.

M. le Président invite les Membres du Bureau à se prononcer sur cette nouvelle programmation.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver les opérations précitées au titre du programme Eclairage Public 2024 (études et travaux),
- d'autre part, d'approuver le projet d'extension de réseau pour alimenter le château d'eau sur la commune de Loudenvielle, pour un montant de 10 000 € HT,
- de plus, d'inscrire cette opération sur le programme FACE Extension,
- enfin, d'autoriser M. le Président à engager cette opération et à signer tout document utile s'y rapportant.

DL 74 09 2024	Décisions du Bureau relatives à l'arrêt d'une 5 ^{ème} programmation complémentaire 2024
	M. le Président informe les Membres du Bureau que le SDE65 a été saisi par plusieurs communes pour d'une part, des demandes d'études, d'autre part la réalisation de travaux au titre du programme Eclairage Public 2024, à savoir : Pour le programme EP 2024 / études : - commune d'Aurensan (sécurisation de 2 abri bus) - commune de Burg (rénovation du parking de la salle des fêtes) - commune de Castelnau-Magnoac (travaux de coordination d'enfouissement de réseaux au niveau de la gendarmerie) - commune d'Esterre (nouveau lotissement quartier des Arraillès) - commune de Ferrère (rénovation de l'ensemble du réseau EP) - commune de Guchan (rénovation du réseau EP du lotissement Saubissan) - commune de Juillan (enfouissement des réseaux rue Victor Hugo) - commune de Louey (rénovation de la traverse Nord Sud de la commune) - commune de Sers (rénovation des quartiers Schuss et Barzun)

	Pour le programme EP 2024/ travaux : - commune d'Oléac-Dessus (nouveau parking de la salle des fêtes) - commune de Saria-Magnoac (aménagement du parking suite à la réalisation de la nouvelle zone d'activités). De plus, la commune de Loudenvielle a également sollicité le SDE65 pour la réalisation d'une extension de réseau afin d'alimenter le château d'eau, au titre du programme FACE Extension, pour un montant HT de 10 000 €. M. le Président propose au Bureau : - d'une part, d'approuver les opérations précitées au titre du programme Eclairage Public 2024 (études et travaux), - d'autre part, d'approuver le projet d'extension de réseau pour alimenter le château d'eau sur la commune de Loudenvielle, pour un montant de 10 000 € HT, - de plus, d'inscrire cette opération sur le programme FACE Extension, - enfin, de l'autoriser à engager cette opération et à signer tout document utile s'y rapportant.
--	---

Point 5 - Chaudière de Luz-Saint-Sauveur : point sur le dossier et solution technique

M. le Président invite Mme Armary à présenter ce dossier.

Mme Armary rappelle la situation actuelle du réseau de chaleur, avec les désagréments constatés suite à la production d'escarbilles.

Lors de la réunion qui a eu lieu en présence du constructeur et de l'exploitant, il a été proposé de dégrader la puissance de la chaudière à 60 % de sa capacité, mais cela a entraîné une augmentation de la facture de fioul, de l'ordre de 20 000 €/an.

Mme Armary informe le Bureau que le SDE65 a pris conseil auprès de Maître Julien Soulié, avocat à Tarbes, à propos de cette situation. Celui-ci a préconisé une solution à l'amiable.

Les Services du SDE ont à nouveau rencontré le constructeur de la chaudière, qui consent à une réduction de 50 % de la facture des travaux. Le reste à charge pour le SDE s'élève à 16 558 € HT.

M. le Président du Département intervient pour proposer que la solution évoquée soit formalisée avec l'avocat.

En conclusion, M. le Président du SDE65 invite les Membres du Bureau à se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, les Membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'une part, d'approuver la solution n° 2, soit la mise en place d'un filtre Cyclone, dont le coût total (matériel, installation et adaptation) est estimé à 40 000 euros HT, financés à 50 % par le SDE65 et à 50 % par le fabricant,
- d'autre part, de charger l'exploitant ESTERA de la coordination de son installation, de l'adaptation des conduits de fumée et des contrôles nécessaires ainsi que du suivi, en lien direct avec le constructeur SAELEN et le SDE65,
- enfin, d'autoriser M. le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire, suivant avis de Maître Soulié sur la procédure à retenir.

DL 75 09 2024	Exploitation du réseau de chaleur de Luz-Saint-Sauveur Installation d'un équipement visant à stopper la production d'escarbilles en sortie de chaufferie
	M. le Président rappelle aux Membres du Bureau que la commune de Luz-Saint-Sauveur a confié, par transfert de la compétence « réseau de chaleur » au SDE65, la maîtrise d'ouvrage de la création du réseau de chaleur biomasse aux fins d'alimenter en chaleur cinq bâtiments communaux et départementaux : deux écoles, collège, EHPAD, Maison de la Vallée. Le réseau a été mis en service à l'automne 2021 et une production anormale d'escarbilles en sortie de chaufferie a rapidement été constatée par les services communaux. Ce désagrément a entraîné une série de contrôles en lien avec l'exploitant ESTERA et le constructeur de la chaudière SAELEN. Afin d'éliminer cette nuisance impactant directement la cour d'école, une première solution, non pérenne dans le temps, a été mise en place par l'exploitant actuel (ESTERA), à savoir la dégradation de la puissance de la chaudière à 60% de sa capacité. Cette action a permis de stopper la formation de ces particules mais a engendré une surconsommation de l'appoint fonctionnant au fioul.

	Suite à deux rencontres, durant l'été 2024, avec le fabricant de la chaudière (SAELEN – HEIZOMAT), il a été évoqué deux solutions pour régler ce problème, à savoir : • Solution n°1 : mise en place d'un turbulateur à brosse Cette solution permet de réduire de 80 % à 90 % les particules mais ne règle pas le souci dans sa globalité (des escarbilles seront encore présentes à hauteur de 10 à 20 %). Cette solution est estimée entre 10 et 15 000 € HT. • Solution n°2 : mise en place d'un filtre Cyclone Cette solution permet de traiter le problème d'escarbilles dans sa totalité. Le coût est de 40 000 € HT (main d'œuvre incluse). Le fabricant nous recommande fortement de retenir cette seconde option et s'engage à prendre en charge une partie des frais à hauteur de 20 000 € HT, soit 50 % de la dépense globale. Les travaux seraient réalisés courant octobre 2024, préalablement à la nouvelle saison de chauffe prévue dès la rentrée des vacances scolaires de Toussaint. M. le Président propose de s'orienter vers la deuxième solution, à savoir la mise en place d'un filtre à cyclone pour régler définitivement ce dysfonctionnement de combustion, étant précisé que les Services du SDE65 ont consulté sur ce dossier Maître Soulié, avocat à Tarbes, qui conseille vivement une résolution à l'amiable, du fait de l'engorgement des tribunaux et de l'engagement positif du constructeur pour une prise en charge financière du coût total supérieure à 50 %. M. le Président précise également que les frais portés par le SDE65 sur ce correctif entraîneront automatiquement une forte baisse de la facture de fioul de réseau de secours, supérieure à l'investissement proposé. M. le Président propose au Bureau : - d'une part, d'approuver la solution n° 2, soit la mise en place d'un filtre Cyclone, dont le coût total (matériel, installation et adaptation) est estimé à 40 000 euros HT, financés à 50 % par le SDE65 et à 50 % par le fabricant, - d'autre part, de charger l'exploitant ESTERA de la coordination de son installation, de l'adaptation des conduits de fumée et des contrôles nécessaires ainsi que du suivi, en lien direct avec le constructeur SAELEN et le SDE65, - enfin, de l'autoriser à signer tout document en rapport avec cette affaire, suivant avis de Maître Soulié sur la procédure à retenir.
--	--

B- Points d'information

Point 1 - Etude Kairos : avancement et décisions à prendre au Comité Syndical

M. le Président donne la parole à Mme Armary sur ce sujet.

Mme Armary indique que les décisions à prendre porteront plus particulièrement sur la mise à jour des polices d'abonnement et des règlements de service des réseaux de chaleur, ainsi que sur la finalisation économique de la régie Réseaux de chaleur pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

Le Bureau prend acte de cette communication.

MM. Alonso et Pélieu quittent la réunion à 18 h 30.

Point 2 - Ombrière PV de Salles-Adour : résultat de la mise au point du marché

M. le Président donne la parole à M. le Directeur Général, qui rappelle la décision prise en séance le 3 juillet dernier de procéder à une négociation avec les 3 entreprises moins-disantes.

A l'issue de cette négociation, l'entreprise Etchart, proposant une modification de structure avec un rabais de 16 %, a été retenue.

Le Bureau prend acte de cette communication et valide cette décision.

Point 3 - Comité Syndical du 27 septembre : ordre du jour et projets de décision

M. le Directeur Général présente les sujets qui seront abordés en Comité Syndical dans les domaines de l'énergie, de l'électrification et de l'éclairage public, la réorganisation du SDE65 au niveau du personnel ainsi que les décisions administratives et financières à prendre.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 4 - Saisine du comité social territorial du Centre de Gestion :

M. le Directeur Général indique que le Comité social territorial du Centre de Gestion sera saisi prochainement, notamment sur la mise à jour du règlement intérieur mis en place en 2014, la

réactualisation de la délibération relative au télétravail instauré en 2020, l'évolution du régime indemnitaire des agents.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 5 - Sortie d'inventaire de 2 véhicules (Zoé électrique de 2013 et camion nacelle de 2006)

M. le Directeur Général indique que le camion nacelle, évalué à 15 000 €, sera proposé aux communes du département. Si celles-ci ne sont pas intéressées, le SDE65 fera appel à une société de courtage.

Le véhicule Zoé sera, quant à lui, proposé à la Communauté de Communes Neste Barousse.

Le Bureau prend acte de cette communication.

Point 6 - Calendrier SDE et questions diverses

- | | |
|-----------------------------|---|
| Bureaux : | - jeudi 17 octobre - 17h30 |
| | - mercredi 13 novembre - 17 h 30 |
| | - mercredi 18 décembre - 17 h 30 |
| Conseil Syndical : | - vendredi 27 septembre - 18 h 00 |
| SEM Ha-Py Energies : | - mercredi 2 octobre - 17 h 30 : CA SEM |
| Evènements : | - Energaïa : 11 et 12 décembre |

Avant de conclure la séance, M. le Président demande s'il y a des questions éventuelles. Sans question, la séance est levée.

La réunion s'achève à 19 h 30.

La Secrétaire de Séance,



Gisèle VINCENT

Le Président



Patrick VIGNES